

**RÉUNION DU CONSEIL
6 JUIN 2016**

Lundi, le 6^e jour du mois de juin 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Sont absents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

L'agente de bureau, Madame Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016
5. Approbation des comptes et salaires
6. Compte-rendu des dossiers des élus
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Nomination d'une directrice générale par intérim
 - b) Mandat pour services comptables
 - c) Transferts budgétaires
 - d) Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2016
 - e) Délégation pour soumission
 - f) Mandat à ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux
 - g) Modification de la résolution numéro 2016-03-29
 - 7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.3. TRANSPORT
 - 7.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Mandat pour le pompage et le nettoyage des puits
 - b) Achat de produit chimique
 - 7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Demande C.P.T.A.Q. - Renouvellement de permis
 - b) Demande C.P.T.A.Q. - Demande d'aliénation et de lotissement
 - c) Offre d'achat d'un terrain
- 7.6. LOISIR ET CULTURE
- a) Dépôt du rapport de l'atelier co-création de la bibliothèque
 - b) Emplacement du personnage historique à honorer
- 7.7. AUTRES
- a) Demande de commandite - Moisson Mauricie
 - b) Réparation d'une fenêtre - Bris hivernal
- 7.8. CORRESPONDANCES
- 7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance
- 7.10. Période de questions diverses
- 7.11. Clôture de la séance

2016-06-81
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2016

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

2016-06-82
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2016

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

2016-06-83
5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de mai, portant les numéros 8818 à 8823, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2013 à 2031 inclusivement, pour une somme globale de 45 904,34 \$. Les comptes à payer portant les numéros 8824 à 8865 inclusivement et totalisant la somme de 48 637,14 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

6. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-06-84

7.1.a) NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Madame Francine Masse, est présentement en congé pour une période indéterminée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Madame Sandra Turcotte au poste de directrice générale par intérim pendant l'absence de Madame Francine Masse.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-85

7.1.b) MANDAT POUR SERVICES COMPTABLES

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater Madame Julie Trépanier, CPA, pour certains travaux de nature comptable durant l'absence de la directrice générale Madame Francine Masse.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-86

7.1.c) TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la réception du rapport financier 2015, confirmant les montants de surplus qui doivent être transférés;

CONSIDÉRANT la cédule de remboursement du fonds de roulement;

CONSIDÉRANT la provision pour la vidange des étangs d'assainissement des eaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter d'effectuer le transfert de montant des postes budgétaires suivants :

<i>DESCRIPTION</i>	<i>MONTANT</i>		<i>DESCRIPTION</i>	<i>MONTANT</i>
Fonds non affecté	9 000 \$		Fonds affecté Égout	9 000 \$
Fonds affecté aqueduc	8 000 \$		Fonds non affecté	8 000 \$
Fonds non affecté	6 040 \$		Fonds réservé assainissement	6 040 \$
Fonds non affecté	12 500 \$		Fonds de roulement	12 500 \$

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-87

7.1.d) INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2016

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser un élu municipal à participer au congrès de la Fédération

québécoise des municipalités 2016, qui se tiendra les 29, 30 août et 1er septembre 2016, à Québec. Les frais d'inscription sont de 720 \$, plus les frais afférents. Les frais de séjour et de déplacement seront remboursés au participant.

Madame Thérèse Gravel est autorisée.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-88

7.1.f) DÉLÉGATION POUR SOUMISSION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain offre à son personnel, une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux et Monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-89

7.1.g) MANDAT À ASQ CONSULTANT, CABINET EN AVANTAGES SOCIAUX

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités, membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le Conseil municipal confie à ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-90

7.1.h) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-03-29

La conseillère, Madame Thérèse Gravel, mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De modifier la résolution numéro 2016-03-29 comme si elle était ici au long reproduite en modifiant le dernier paragraphe comme suit:

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte de résiliation de servitude.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3 TRANSPORT

7.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2016-06-91

7.4.a) MANDAT POUR LE POMPAGE ET NETTOYAGE DES PUIITS

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions par invitation ont été envoyées à deux firmes en environnement pour effectuer le pompage et le nettoyage de l'usine d'assainissement des eaux ainsi qu'au pompage des boues de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

VEOLIA : Station de pompage et usine de filtration

226,05 \$ / heure
ensemble d'espace clos : 94.70 \$ / jour
Disposition des boues :75,00 \$ t.m.

QUALINET :

Station de pompage

Usine de filtration

305,50 \$ / heure
espace clos : 200 \$ / jour
Disposition: 125,00 \$ t.m.

243,50 \$ / heure
Disposition : 125,00 \$ t.m.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la soumission de Veolia.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-92

7.4.b) ACHAT DE PRODUIT CHIMIQUE

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acheter 7 500 litres du sulfate d'aluminium pour le traitement des eaux usées aux étangs au montant approximatif de 2 245,72 \$ (taxes en sus).

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2016-06-93

7.5.a) DEMANDE C.P.T.A.Q. - RENOUELEMENT DE PERMIS

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-Pierre Gagnon de Saint-Prospér-de-Champlain à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en ce qui a trait à l'exploitation de mousse de tourbe « peat moss » sur les lots numéros P-124 et P-125;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a déjà émis des permis de prélèvement de sol arable, respectivement aux dossiers 132803, 161703, 184168, 211409, 253149, 322585 et 353240;

CONSIDÉRANT que ladite demande pourrait être bénéfique pour l'ensemble des domaines reliés à l'agriculture tels aménagements paysagers, horticulture, etc.;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal et qu'une copie de cette demande demeure dans les archives de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain recommande que la Commission de protection du territoire agricole du Québec accède à la demande de Monsieur Jean-Pierre Gagnon.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-94

7.5.b) DEMANDE C.P.T.A.Q. - DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT la demande auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'aliénation d'un lot situé en zone agricole dans la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la municipalité doit se prononcer sur la conformité de cette demande au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le lot visé est en partie en culture et en partie boisée;

CONSIDÉRANT que le demandeur Monsieur Jean-Pierre Gagnon, ne désire acquérir que la superficie en culture de cette propriété;

CONSIDÉRANT que cette demande permettra de consolider une entreprise agricole existante oeuvrant dans la grande culture;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gagnon est propriétaire de plusieurs lots agricoles dans la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain recommande que la Commission de protection du territoire agricole du Québec accède à la demande de Monsieur Jean-Pierre Gagnon.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-95

7.5.c) OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Louis-Philippe Gravel et Madame Ariane Germain d'acquérir un terrain (lot 209-10) appartenant à la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;

CONSIDÉRANT que le terrain convoité est situé à côté de leur terrain portant le numéro 209-11;

CONSIDÉRANT leur offre d'acquérir ce terrain au coût de 10,00 \$ le mètre carré, soit le même tarif qu'ils ont dû déboursier pour leur terrain numéro 209-11;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE vendre le lot portant le numéro 209-10 à Monsieur Louis-Philippe Gravel et Madame Ariane Germain au coût de 10,00 \$ le mètre carré;

QUE les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge des acheteurs.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.6 LOISIR ET CULTURE

7.6.a) DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ATELIER CO-CRÉATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de Réseau BIBLIO CQLM relatif à l'actualisation de la bibliothèque Livresque.

2016-06-96

7.6.b) EMPLACEMENT DU PERSONNAGE HISTORIQUE À HONORER

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique culturelle en 2006;

CONSIDÉRANT qu'une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Chenaux est présentement en cours;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du projet de développement d'un circuit de personnages historiques à travers les dix municipalités de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT que la société d'histoire de notre municipalité a déterminé

le nom du personnage historique à honorer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain informe la MRC des Chenaux qu'il a choisi le lieu pour l'installation du personnage historique, soit au 371 de la rue de l'Église, situé en face de l'édifice Flore Irène Gagnon;

QUE le conseil s'engage à effectuer ou à faire effectuer, à ses frais, l'installation complète de la fondation destinée à recevoir le personnage historique, incluant son raccordement électrique, au cours des prochains mois.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.7 AUTRES

2016-06-97

7.7.a) DEMANDE DE COMMANDITE - MOISSON MAURICIE

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie a effectué 864 dépannages dans notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant 150,00 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, qui vient en aide à des familles de notre municipalité.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-06-98

7.7.b) RÉPARATION D'UNE FENÊTRE - BRIS HIVERNAL

CONSIDÉRANT qu'une plainte a été déposée concernant le bris d'une fenêtre sur la propriété d'un citoyen;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de cet événement compte tenu que le bris a été occasionné lors d'une opération de déneigement;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de soumission pour la réparation de cette fenêtre;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues :

Vitrierie du Centre	1 147.00\$ + taxes
Vitrierie Clétech	1 346.91\$ + taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité mandate l'entreprise Vitrierie du Centre pour la réparation de la fenêtre, au montant de 1 147.00 \$, en plus des taxes applicables.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.8 CORRESPONDANCES

7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2016-06-99

7.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 53.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale par intérim